



## Comité des programmes et des budgets

Trente-cinquième session

Vienne, 14-16 mai 2019

### Listes des États figurant à l'Annexe I de l'Acte constitutif de l'ONUDI

#### Note du Secrétariat

Le présent document, qui remplace le document PBC.35/15, contient des informations actualisées sur les listes d'États figurant à l'Annexe I de l'Acte constitutif de l'ONUDI au 1<sup>er</sup> avril 2019.

1. On trouvera ci-après les listes d'États insérées par le Dépositaire dans l'Annexe I de l'Acte constitutif de l'ONUDI, publiées sous la cote UNIDO/GC.1/3. Conformément à l'Annexe I de l'Acte constitutif, les listes d'États à insérer dans cette annexe par le Dépositaire (le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies) sont celles qui ont été établies par l'Assemblée générale des Nations Unies aux fins du paragraphe 4 de la section II de sa résolution 2152 (XXI) et qui étaient valables à la date de l'entrée en vigueur de l'Acte constitutif, c'est-à-dire le 21 juin 1985.

2. Au 1<sup>er</sup> avril 2019, 170 États étaient Membres de l'ONUDI, dont 167 figurent sur les listes d'États à insérer par le Dépositaire à l'Annexe I de l'Acte constitutif (voir au verso). Les États Membres suivants ne sont encore inscrits sur aucune de ces listes :

États	Date d'adhésion
Antigua-et-Barbuda	1 <sup>er</sup> avril 2019
Kiribati	9 février 2016
Micronésie (États fédérés de)	7 mars 2019

Conformément au paragraphe 1 de l'Annexe I de l'Acte constitutif, si un État qui n'est pas visé dans l'une quelconque des listes devient Membre de l'ONUDI, la Conférence générale décide, après des consultations appropriées, sur laquelle de ces listes ledit pays doit être inscrit.

Pour des raisons d'économie, le présent document n'a pas été imprimé. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.



**A. États figurant dans la liste A**

Afghanistan	Gabon	Maroc	République-Unie de Tanzanie
Afrique du Sud	Gambie (République islamique de)	Maurice	Rwanda
Algérie	Ghana	Mauritanie	Samoa
Angola	Guinée	Mongolie	Sao Tomé-et- Principe
Arabie saoudite	Guinée-Bissau	Mozambique	Sénégal
Bahreïn	Guinée équatoriale	Myanmar	Seychelles
Bangladesh	Îles Marshall	Namibie	Sierra Leone
Bénin	Inde	Népal	Somalie
Bhoutan	Indonésie	Niger	Soudan
Botswana	Iran (République islamique d')	Nigéria	Sri Lanka
Burkina Faso	Iraq	Oman	Tadjikistan
Burundi	Jordanie	Ouganda	Tchad
Cabo Verde	Kazakhstan	Ouzbékistan	Thaïlande
Cambodge	Kenya	Pakistan	Timor-Leste
Cameroun	Kirghizistan	Papouasie-Nouvelle- Guinée	Togo
Chine	Koweït	Philippines	Tonga
Comores	Lesotho	Qatar	Tunisie
Congo	Liban	République arabe syrienne	Turkménistan
Côte d'Ivoire	Libéria	République centrafricaine	Tuvalu
Djibouti	Libye	République de Corée	Vanuatu
Égypte	Madagascar	République démocratique du Congo	Viet Nam
Émirats arabes unis	Malaisie	République démocratique populaire lao	Yémen
Érythrée	Malawi	République populaire démocratique de Corée	Zambie
Eswatini	Maldives		Zimbabwe
État de Palestine	Mali		
Éthiopie			
Fidji			

**B. États figurant dans la liste B**

Allemagne	Irlande	Malte	Suisse
Autriche	Israël	Monaco	Turquie
Chypre	Italie	Norvège	
Espagne	Japon	Pays-Bas	
Finlande	Luxembourg	Suède	

**C. États figurant dans la liste C**

Argentine	Cuba	Mexique	Suriname
Bahamas	Dominique	Nicaragua	Trinité-et-Tobago
Barbade	El Salvador	Panama	Uruguay
Belize	Équateur	Paraguay	Venezuela
Bolivie (État plurinational de)	Grenade	Pérou	(République bolivarienne du)
Brésil	Guatemala	République dominicaine	
Chili	Guyana	Sainte-Lucie	
Colombie	Haïti	Saint-Kitts-et-Nevis	
Costa Rica	Honduras	Saint-Vincent-et-les Grenadines	
	Jamaïque		

**D. États figurant dans la liste D**

Albanie	Croatie	Monténégro	Slovénie
Arménie	Fédération de Russie	Pologne	Tchéquie
Azerbaïdjan	Géorgie	République de Moldova	Ukraine
Bélarus	Hongrie	Roumanie	
Bosnie-Herzégovine	Macédoine du Nord	Serbie	
Bulgarie			